



Assemblée générale

Distr. générale
20 juillet 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-quatrième session

30 juin-17 juillet 2020

Point 2 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Note verbale datée du 15 juillet 2020, adressée au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat du Conseil des droits de l'homme et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une lettre datée du 15 juillet 2020, adressée à la Présidente du Conseil par le Représentant permanent de la République arabe syrienne (voir annexe), et demande que la présente note verbale et son annexe soit traduites dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et distribuées comme document de la quarante-quatrième session du Conseil, au titre du point 2 de l'ordre du jour.



**Annexe à la note verbale datée du 15 juillet 2020 adressée
au secrétariat du Conseil des droits de l'homme
par la Mission permanente de la République arabe
syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

[Original : arabe]

**Lettre adressée à la Présidente du Conseil des droits de l'homme
par le Représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

M^{me} Elisabeth Tichy-Fisslberger,

Présidente du Conseil des droits de l'homme,

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris pour vous informer des nouvelles atteintes flagrantes que le régime turc a commises contre le peuple syrien et la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, qui menacent la paix et la sécurité internationales. Il incombe au Conseil des droits de l'homme d'exposer au grand jour ces violations qui contreviennent aux principes et buts de l'Organisation des Nations Unies, contribuent à propager le terrorisme et constituent une grave menace pour les droits de l'homme.

Depuis l'agression turque du 9 octobre 2019 dans l'est de la Syrie, des groupes terroristes armés et des mercenaires soutenus par le Gouvernement turc continuent de sévir dans la ville de Ras el-Aïn, où ils tuent des citoyens syriens innocents, pillent les biens, volent le contenu des maisons et des magasins, brûlent les récoltes, saisissent des stocks de blé et d'orge et font fuir des milliers de personnes vers la ville de Hassaké et les villages environnants.

Dernièrement, les forces d'occupation turques ont également coupé à plusieurs reprises l'alimentation en eau de la station d'Alouk, principale source d'eau potable pour plus d'un million de personnes vivant dans la ville de Hassaké et ses faubourgs. Elles persistent à empêcher les fonctionnaires syriens d'accéder à la station et d'en assurer le fonctionnement, ce qui constitue un crime de guerre et un crime de génocide, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19, dont les habitants de la région doivent absolument se protéger.

Le Gouvernement turc s'adonne à ces pratiques illégales et inhumaines à des fins politiques et militaires, sans tenir le moindre compte des besoins humanitaires urgents de la population de la région. De plus, il enfreint tous les accords et conventions internationaux qui garantissent le droit de chaque être humain d'avoir accès à l'eau potable et de ne pas subir d'interruption arbitraire de l'approvisionnement en eau ou de pollution de l'eau. L'accès à l'eau est un droit humain fondamental que tous les États doivent respecter.

Le Gouvernement turc utilise les ressources en eau comme moyen de pression sur le Gouvernement syrien à des fins politiques et militaires et, en plus de couper l'alimentation en eau de la station d'Alouk, réduit le nombre d'heures de production d'électricité, faisant planer la menace d'une grave catastrophe humanitaire et environnementale dans toute la région.

Le Gouvernement syrien condamne fermement ces crimes et attaques récurrents de la Turquie contre le peuple syrien et contre l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, qui sont commis en violation flagrante de la souveraineté syrienne et des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international relatives à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Il réaffirme son droit légitime de réagir face aux crimes, violations et attaques répétés de la Turquie et son droit de demander réparation pour tous les dommages causés par cet État. Le Gouvernement syrien demande une nouvelle fois au Conseil des droits de l'homme de condamner les violations commises par le régime turc contre le peuple syrien et ses agressions répétées en territoire syrien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 2 de l'ordre du jour de la session en cours.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
Hussam Edin Aala
